



## ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

### COMITÉ D'ADMINISTRATION

DATE : 30 avril 2019

HEURE : 9h00

ENDROIT : Hôtel de Ville de Prévost, 2870 Curé Labelle, Prévost

## PROCÈS-VERBAL

### INVITÉS PRÉSENTS

Paul Germain, président  
Jean-Guy Joubert, trésorier  
Viviane Dagenais, secrétaire  
Roger Hotte, administrateur MRC RDN  
Linda Lalonde, administratrice  
Bruno Laroche, administrateur  
Pierre Daigneault, administrateur  
Léna Bergeron, administratrice

Louise Bourgeois, directrice générale

### INVITÉS ABSENTS

Xavier-Antoine Lalande, vice-président  
Louise Gallant, administratrice  
Josée Yelle, administratrice MRC RDN

### MOT DE BIENVENUE

Paul Germain souhaite la bienvenue à tous, ouvre l'assemblée, il est 9h05.

#### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 30 avril 2019

##### Résolution AR20190430.1

Léna Bergeron propose l'adoption de l'ordre du jour.

**Appuyée à l'unanimité.**

#### 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 26 MARS 2019

## Résolution AR20190430.2

Roger Hotte propose l'adoption du procès-verbal du 26 mars 2019 tel que rédigé.

**Appuyée à l'unanimité.**

### 3. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 26 mars 2019

a) Achat de l'équipement informatique chez la Co. CBM

L'achat est complété, reste la coordination avec le programme Parcours.

b) Engagement d'une ressource pour la procédure opérationnelle de réservation/opération.

Considérant le délai législatif pour l'adoption du projet de loi 17, qui vise la réforme de l'industrie du taxi, ainsi que l'adoption du projet de loi 122 qui vise l'autonomie et les pouvoirs des municipalités, il apparaissait prématuré d'engager actuellement une ressource pour organiser notre transport collectif dans la MRC RDN.

Considérant que ces nouvelles lois vont créer des bouleversements dans l'industrie du taxi, monsieur Hotte est d'avis que pendant la transition, une ressource interne peut faire des recherches pour trouver un logiciel qui peut faire avancer le dossier de l'accessibilité au transport collectif par les usagers.

Conséquemment la ressource n'a pas été engagée. Le statut quo est maintenu quant à l'horaire et au délai de réservation.

c) Révision des contrats des chauffeurs de taxi.

Les contrats avec les chauffeurs de taxi de Prévost, Ste-Sophie, St-Colomban et St-Hippolyte sont signés, sauf avec les chauffeurs de St-Jérôme. Pour les mêmes raisons énoncées au point b).

### 4. CORRESPONDANCE

Lettre reçue du ministère des Transports nous avisant que nous recevrons la dernière tranche de paiement pour l'année 2018 en transport adapté de 122,653\$ en 2019. Le montant annuel de subvention en transport adapté est de 243,306\$.

La gare de Prévost a envoyé un avis d'augmentation de loyer de 50\$ par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Donc le paiement serait de 400\$ par mois au lieu de 350\$.

#### **Résolution AR20190430.4**

Léna Bergeron propose d'accepter l'augmentation de 50\$ par mois, et de payer 400\$ par mois pour la location des locaux de la gare utilisés par le service administratif du TAC à compter du 1er juillet 2019.

**Appuyée à l'unanimité**

#### **5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 avril 2019**

##### **Résolution AR20190430.5**

Linda Lalonde propose l'adoption des comptes à payer pour le collectif du chèque 839 à 854 inclusivement et pour l'adapté du chèque 5071 au chèque 5109 inclusivement.

**Appuyée à l'unanimité.**

#### **6. ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 mars 2019**

##### **Résolution AR20190430.6**

Jean-Guy Joubert propose l'adoption du rapport budgétaire tel que présenté

**Appuyée à l'unanimité**

#### **7. DÉPÔT DES STATISTIQUES EN TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF POUR ANNÉE 2019**

Louise Bourgeois dépose un rapport statistique sur le nombre de passagers, de courses, le coût par passager et par course pour les mois de janvier, février et mars 2019, pour les 4 villes et pour chacune des villes de la MRC en transport adapté et collectif. Ces documents sont très appréciés par les membres du CA.

#### **8. PROJET-PILOTE À PRÉVOST : AUTONOMIK**

Paul Germain présente le projet pilote qu'il veut mettre en marche dans la ville de Prévost. Autonomik est un OBNL qui vise la mobilité collective et durable pour toutes les régions du Québec. Pour ce faire, Autonomik fournit des véhicules à des organismes tels une municipalité, pour favoriser l'autopartage.

À son tour, la municipalité pour rentabiliser les véhicules fournis par Autonomik, met à la disposition des citoyens les véhicules pendant les heures non utilisées par la municipalité.

La réservation peut se faire à la dernière minute, carburant, assurances,

entretien sont inclus dans le prix de location.

3 véhicules automobiles électriques ont été achetés par la ville de Prévost dans le but de les offrir en autopartage avec utilisation des services Autonomik pour les applications (mobile, par téléphone ou par carte d'utilisateur) de réservations.

#### **9. VARIA**

Tous les sujets ont été épuisés

#### **10. ADOPTION DE LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

##### **Résolution AR20190430.10**

Bruno Laroché propose la levée de l'assemblée à 10h15

**Appuyée à l'unanimité**

La prochaine réunion se tiendra à l'Hôtel de Ville de Prévost, 2870 Curé Labelle le 28 mai 2019.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées.



**PAUL GERMAIN, PRÉSIDENT**

**VIVIANE DAGENAI, SECRÉTAIRE.**